

je voterais, mais j'espère bien que ce Parlement, tout en respectant les opinions de ceux qui ne partagent pas les miennes, adoptera un drapeau national et non pas deux.

M. Choquette: Bravo!

M. Pigeon: Je souhaite que les honorables députés de Lotbinière, de Drummond-Arthabaska (MM. Choquette et Pepin), ainsi que les autres, votent contre la deuxième partie de la résolution tendant à adopter l'Union Jack.

J'ai exprimé mon point de vue et j'espère bien que ce drapeau sera adopté le plus tôt possible.

M. Cyr: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Pigeon: Oui, certainement.

M. Cyr: L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm votera-t-il en faveur de la motion relative à un plébiscite, ou contre?

M. Pigeon: Monsieur le président, je tiens à dire à la Chambre que je voterai contre la tenue d'un plébiscite.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député de Lethbridge (M. Gundlock) a la parole.
(Exclamations)

M. Caouette: Dispensez-vous!

M. D. R. Gundlock (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je vois que j'ai des amis à la Chambre aujourd'hui qui ne sont pas toujours ici lorsque j'ai l'honneur de parler. Au début de mes remarques, je voudrais dire que je me lève pour appuyer cet amendement et que je suis entièrement d'accord sur un plébiscite afin de trancher cette question controversée. Je sais que les honorables députés et le public canadien en général ont beaucoup entendu parler du drapeau. Des honorables députés ont déclaré très clairement à la Chambre et à l'extérieur que nous en avons probablement trop entendu parler. Toutefois, c'est une question que nous étudions en ce moment et, à mon avis, nous ne devrions pas être coupables de la passer sous silence. Nous avons un devoir à remplir à la Chambre comme représentants du peuple. Je l'ai dit à plusieurs reprises, je crois que nous sommes ici presque des délégués. J'en vois la preuve dans le courrier qui nous est parvenu sur ce sujet et dont j'ai quelques exemples en main. Nous ne sommes pas ici simplement pour représenter notre circonscription, mais à la suite des instances qui nous ont été faites je crois que nous devons aller plus loin et prendre nos propres décisions. A mon avis, nous sommes appelés à émettre nos opinions quant aux divers aspects de la question du drapeau.

[M. Pigeon.]

Devrait-on tenir un plébiscite afin de décider de cette question? Voilà ce que nous nous demandons en ce moment. J'ai déjà dit que j'appuyais l'amendement. J'ajouterais quelques mots plus tard en vue de donner mes raisons. Je crois que cet amendement est nécessaire. Il s'imposait plus tôt, comme plusieurs honorables députés l'ont déclaré en plaident en faveur d'un amendement de ce genre, mais il s'impose plus que jamais aujourd'hui. Il est nécessaire selon moi que nous ayons un plébiscite sur cette question car elle revêt beaucoup d'importance aux yeux du peuple canadien; elle soulève beaucoup d'émotion. Mais plus encore, elle représente pour plusieurs presque un cas de conscience. Franchement, monsieur l'Orateur, je suis moi-même de cet avis. Elle a dépassé les cadres de la politique; elle a dépassé le domaine du sentiment. Je crois qu'elle pose un problème de conscience non seulement aux membres de cette Chambre mais au pays tout entier—je veux dire au Canada que nous connaissons. On a beaucoup discours sur ce que le Québec voulait et sur ce que voulaient d'autres provinces canadiennes.

J'estime que c'est un problème de conscience que le Canada tout entier pourrait peut-être régler. On pourrait invoquer bien des arguments contre la tenue d'un plébiscite; il comporte sûrement des inconvénients. Toutefois, pour une question comme celle-là, j'y souscrirais fermement car ainsi, il serait bien plus facile de trancher la question. Il y a des raisons qui devraient inciter tous les députés, —je ne parle pas nécessairement des membres de l'opposition officielle—y compris les honorables vis-à-vis, à appuyer la tenue d'un plébiscite. J'aimerais invoquer ici un ou deux arguments qui militent plus que jamais auparavant en faveur d'un plébiscite.

Le 22 août dernier, dans un éditorial du *Telegram*, de Toronto, on pouvait lire les titres suivants: «Demandez au peuple», «Trop important pour un compromis», «Un vote ne peut être libre»—à propos d'un vote en cette Chambre. Cela me rappelle qu'à un certain moment bon nombre d'entre nous croyaient que si le vote libre était permis, nous adopterions sans doute un drapeau acceptable à un grand nombre de Canadiens. Je parle d'un drapeau distinctif. Je ne parle pas en ce moment d'un drapeau en particulier, quoique, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je sois obligé d'exprimer les vues de mes commettants à cet égard, et j'ai ici quelques-unes de leurs lettres, dont un grand nombre remontent à la période comprise entre mai et octobre. Beaucoup préconisent la tenue d'un plébiscite; je vais m'y reporter dans un instant. J'ai également des lettres critiquant certains de mes agissements ici et certains propos que j'ai tenus. Mais comme